

Taxe d'apprentissage 2022



*L'alternance
comme pilier*

*Notre MFR
Ecole de la Nature
Ecole de la vie*



*Votre entreprise veut œuvrer pour la
biodiversité ?*

*Votre entreprise rêve d'une éducation qui
réconcilie l'école et le monde du travail ?*



Vous pouvez agir !

*Notre école peut vous donner de la visibilité
sur vos convictions !*

*La taxe d'apprentissage est due par toute
entreprise*

*Vous pouvez donner du sens à votre
obligation en la versant à notre MFR*

Pourquoi verser la taxe à la MFR de ANSE La Petite Gonthière ?

En versant la taxe à notre MFR vous participez à :

- La protection de la biodiversité par le biais de nos travaux pratiques à travers toute la Région (possibilité pour votre entreprise de figurer parmi les partenaires de nos missions écoresponsables).

- Une pédagogie qui réconcilie l'école et l'entreprise en associant étroitement la formation générale et la formation professionnelle.

- Une éducation dans laquelle l'entreprise n'est pas un gros mot mais au contraire un leitmotiv

Qui sommes-nous ?

« Ecole de la nature, école de la vie ». Ce slogan résume nos deux principaux axes d'actions reposant sur la pédagogie de l'alternance :

Orienter des jeunes 4^{èmes} et des jeunes 3^{èmes} vers la voie professionnelle de leur choix en les faisant aller dans les entreprises et rencontrer des pros

Former à l'excellence dans les métiers de la nature et du génie végétal en multipliant les partenariats avec les professionnels du secteur



Comment calculer la taxe ? Comment la verser ?

Etant reconnu en tant qu'organisme qualifié pour récolter la taxe d'apprentissage, nous vous proposons un accompagnement et une démarche simplifiée pour son calcul et son versement

Devenons partenaires pour l'avenir !